



COMMUNE DE PORT EN BESSIN-HUPPAIN

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE

Occupation du domaine public - stationnement de deux véhicules place Cousteau pour des travaux

Nous, Christophe VAN ROYE, Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain,

Vu, Les articles L 2212-1, L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu, Le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice de police du Maire en matière de circulation,

Vu, Les dispositions édictées par les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, La demande d'autorisation de stationnement de Mme Evelyne OSMANI, 25 rue Nationale – 14520 PORT EN BESSIN-HUPPAIN.

Considérant qu'il convient d'autoriser le stationnement de deux véhicules (un véhicule et une machine à enduire) pour les travaux à réaliser chez Mme OSMANI, sise 25 rue Nationale à Port-en-Bessin-Huppain.

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 19 au vendredi 23 janvier 2026, Madame Evelyne OSMANI est autorisée à occuper deux places de stationnement, place Cousteau, pour les véhicules de l'entreprise qui effectue des travaux à son domicile, (plan joint).

Article 2 : Des barrières seront mises à disposition de Madame Evelyne OSMANI qui sera chargée de la mise en place et de l'enlèvement de celles-ci.

Article 3 : Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Monsieur le Maire de la commune de Port-en-Bessin-Huppain, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie, Messieurs les responsables des services techniques, Mme Evelyne OSMANI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Port en Bessin-Huppain
- Messieurs les responsables des services techniques de la commune.
- Mme Evelyne OSMANI

Fait à Port en Bessin-Huppain, le 19 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,
Simone RENOUF
Maire adjointe

